

MAIRIE

9 place de la Mairie
BP 10035
67241 BISCHWILLER Cedex

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



PROCÈS-VERBAL SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 19 mai 2008 en salle de Réception de l'annexe du Lion d'Or

Tél. : 03.88.53.99.53
Fax : 03.88.63.52.12
www.bischwiller.com

AFFAIRES GENERALES

Point n° 1 – DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE	3
Point n° 2 – ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 21 AVRIL 2008	3
Point n° 3 – DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE.....	3
Point n° 4 – COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS : proposition de membres.....	5
Point n° 5 – COMPTE-RENDU DES SEANCES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 AVRIL ET 7 MAI 2008.....	8

AFFAIRES FINANCIERES

Point n° 6 – COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2007 – VILLE DE BISCHWILLER ET SERVICE DE L'EAU	10
Point n° 7 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2007 ETABLI PAR LE TRESORIER PRINCIPAL.....	17
Point n° 8 – TAXES ET PRODUITS IRRECOUVRABLES.....	18
Point n° 9 – DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE : rapport sur les actions entreprises	19

TRAVAUX

Point n° 10 – IMPASSE DE LA BLEICHE : travaux d'éclairage public et d'eau potable	20
---	----

TRANSACTIONS IMMOBILIERES

Point n° 11 – BILAN POLITIQUE FONCIERE 2007	21
Point n° 12 – IMMEUBLE COMMUNAL 40 RUE DES CIMETIERES : bail emphytéotique à la SOCONEC	22

Membres élus :	33
Membres en fonction :	33
Membres présents :	30
Membres absents avec pouvoir :	2
Membres absents sans pouvoir :	1

Membres présents :

Le Maire :

- Nicole THOMAS

Les adjoints :

- René ECKERT
- Sylvie ARNOULD
- Monique LITT
- Isabelle LERCH
- Maurice BARTHOLOME
- Claude GIROUD
- Jean-Claude KUNTZEL
- Simone FREIS
- Yolande MENGES

Les conseillers municipaux :

- Bénédicte GERARD
- Gilbert HUTTEL
- Emine ZALEM
- Hubert UNGETHUM
- Gabriel BEYROUTHY
- François MARTZ
- Anne-Marie-LAMOTTE
- Jean-Jacques JUNG
- Stéphane RIFF
- Blandine JUNG
- Metin BASAK
- Elodie RIFF
- Jean-François KREB
- Agnès LIEB
- Jean, Lucien NETZER
- Monique SCHMIDT
- Valérie GROSSHOLTZ
- Gérard BECKER
- Raymond GRESS
- Michèle MULLER

Membres absents excusés avec pouvoir :

- Sophia VOGT, conseillère municipale du groupe Bischwiller réussit !, donne pouvoir à Blandine JUNG, conseillère municipale du même groupe,
- Jean-Pierre DATIN, conseiller municipal du groupe Tous ensemble pour Bischwiller, donne pouvoir à Raymond GRESS, conseiller municipal du même groupe

Membre absent sans pouvoir :

- Michael GUTEKUNST

Point n°1 – DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Rapport présenté par Madame Nicole THOMAS, maire.

Conformément à l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal, lors de chacune de ses séances, désigne son secrétaire.

Le Conseil Municipal

A l'unanimité

DESIGNE Madame Emine ZALEM, conseillère municipale, secrétaire de la présente séance.

Date de publication : 23.05.2008
Date de notification :
Date de transmission
à la Sous-Préfecture : 23.05.2008

Point n°2 – ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 21 AVRIL 2008

Rapport présenté par Madame Nicole THOMAS, maire.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 21 avril 2008 a été transmis à tous les conseillers le 7 mai 2008.

Le Conseil Municipal

Par 27 voix POUR

et 5 abstentions **MM. Jean, Lucien NETZER et Gérard BECKER, « Bischwiller unie »**
MM. Raymond GRESS, Jean-Pierre DATIN, Mme Michèle MULLER,
« Tous ensemble pour Bischwiller »

ADOpte le procès-verbal de la séance du 21 avril 2008.

Date de publication : 23.05.2008
Date de notification :
Date de transmission
à la Sous-Préfecture : 23.05.2008

Point n°3 – DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Rapport présenté par Madame Nicole THOMAS, Maire.

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il vous est rendu compte ci-après des décisions que j'ai prises dans le cadre des délégations que le Conseil Municipal m'a données :

Décision de préemption :

La Ville a préempté, en date du 29 avril 2008, l'immeuble cadastré Section 81, n° 100 d'une surface de 14,86 ares, propriété de M. ROEHRI Pierre, situé au lieu-dit « Baumgarten », au prix de 22 290 € au lieu de 32 692 € comme proposé dans la déclaration d'intention d'aliéner (D.I.A.) du 13 mars 2008. L'objectif de cette préemption est de constituer une réserve foncière visant l'extension de la commune par l'urbanisme du secteur « Baumgarten » dans les prochaines années.

Décisions de non-préemption :

Date de la D.I.A.	Coordonnées du vendeur	Références cadastrales du bien à vendre	Surface totale	Lieux-dits	Prix	Date de la décision
04/04/2008	Mme EPTING HERRMANN Marianne	Section 81, Parcelle 355/306	5.80 ares	26 rue du Carmel	260 000.00 €	14 /04/08
10/04/2008	M. URBAN Sébastien	Section 16, Parcelle 140	3.11 ares	22 rue du Général Leclerc	85 000.00 €	10/04/08
10/04/2008	Indivision MISCHLER	Section 28, Parcelle 173/37	28.83 ares	Impasse des Drapiers	275.000.00 €	22/04/08
15/04/2008	ELECTRICITE DE STRASBOURG	Section 8, Parcelle 40/5	0.97 are	Rue d'Oberhoffen	Un Euro symbolique	22/04/08
16/04/2008	M et Mme RUFFENACH Xavier et Anne-Hélène (HELMSTETTER)	Section 24, Parcelle 102/5	10.11 ares	Rue des Coccinelles	275 000.00 €	17/04/08
17/04/2008	FONDATION SONNENHOF	Section 18, Parcelles 267/5 (0.32 are) + 266/5 (0.32 are) + 272/5 (0.46 are) + 289/5 (3.98 ares)	5.08 ares	91 rue du Général Rampont	121 637.54 €	21/04/08

Procédures adaptées du 01.04.2008 au 30.04.2008:

Objet du marché	Intitulé des lots	Titulaire du marché	Montant T.T.C. du marché
Démolition de l'ancienne Brasserie RINCKENBERGER sise au 15 rue de la Couronne	Lot n° 1 : Désamiantage / Démolition	SARL HAAR et Fils 109, route de Bischwiller 67500 HAGUENAU	35.222,20
	Lot n° 2 : Maçonnerie	SPIE BATIGNOLLES EST 146, route de Lyon B.P. 20423 67412 ILLKIRCH CEDEX	11.812,84
	Lot n° 3 : Couverture / Zinguerie / Bardage bois	OLLAND S.A.S. 7, rue St-Exupéry 67500 HAGUENAU	14.013,32
Matériel informatique	Lot n° 1 : Equipement PC mairie	ISODY INDUSTRIE SOFT SYSTEM 5, rue Louis Armand 67620 SOUFFLENHEIM	18 432,75

	Lot n° 2 : Equipement PC écoles	DELL 1, Rond point Benjamin Francklin 34938 MONTPELLIER CEDEX 9	9 617,03
--	------------------------------------	---	----------

Le Conseil Municipal

En prend acte.

Date de publication : 23.05.2008

Date de notification :

Date de transmission

à la Sous-Préfecture : 23.05.2008

Point n°4 – COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS : proposition de membres

Rapport présenté par Madame Sylvie ARNOULD, adjointe.

L'article 1650 du code général des impôts prévoit la constitution dans chaque commune d'une commission communale des impôts directs qui est présidée par le maire ou par l'adjoint délégué. Cette commission est composée, pour les communes de plus de 2 000 habitants, de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur des services fiscaux sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le conseil municipal. La désignation des commissaires et de leurs suppléants est effectuée de manière que les personnes respectivement imposées à la taxe foncière, à la taxe d'habitation et à la taxe professionnelle soient équitablement représentées.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Le Conseil Municipal

VU l'avis de la commission des finances, des équipements et de l'environnement réunie en séance du 15 mai 2008

A l'unanimité

ARRETE la liste des membres proposés pour la CCID comme suit

Représentants des contribuables soumis à la taxe foncière sur les propriétés non bâties	Monsieur MATHIS Robert 34 route de Rohrwiller 67240 BISCHWILLER
Représentants des contribuables soumis à la taxe foncière sur les propriétés non bâties	Monsieur DAMBACH Denis 14 rue de la Prairie 67240 BISCHWILLER

Représentants des contribuables soumis à la taxe foncière sur les propriétés non bâties	Monsieur OERTHEL Jean-Pierre 28 rue de Strasbourg 67240 BISCHWILLER
Représentants des contribuables soumis à la taxe foncière sur les propriétés non bâties	Monsieur ZEMMOUR Serge 17 route de Strasbourg 67240 BISCHWILLER
Représentants des contribuables soumis à la taxe foncière sur les propriétés non bâties	Monsieur Gérard BECKER 4 rue du Chasseur 67240 BISCHWILLER
Représentants des contribuables soumis à la taxe foncière sur les propriétés bâties	Monsieur REGULA Francis 17a rue de l'Eglise 67240 BISCHWILLER
Représentants des contribuables soumis à la taxe foncière sur les propriétés bâties	Monsieur KAUTZMANN Jean-Jacques 9 rue du Conseil 67240 BISCHWILLER
Représentants des contribuables soumis à la taxe foncière sur les propriétés bâties	Monsieur MENGES Bernard 13 rue des Casernes 67240 BISCHWILLER
Représentants des contribuables soumis à la taxe foncière sur les propriétés bâties	Monsieur FISCHER Jean 6 rue du Luhberg 67240 BISCHWILLER
Représentants des contribuables soumis à la taxe foncière sur les propriétés bâties	Monsieur GRISSMER Jean-Paul 11 rue des Fleuristes 67240 BISCHWILLER
Représentants des contribuables soumis à la taxe foncière sur les propriétés bâties	Monsieur AKDEM Pascal 8 rue des Escargots 67500 HAGUENAU
Représentants des contribuables soumis à la taxe foncière sur les propriétés bâties	Monsieur GERARD Francis 63 rue Paul Weiss 67240 BISCHWILLER
Représentants des contribuables soumis à la taxe d'habitation	Monsieur HOCH Pierre 6 rue de la Gravière 67240 BISCHWILLER
Représentants des contribuables soumis à la taxe d'habitation	Monsieur PFISTER René 33 rue Paul Weiss 67240 BISCHWILLER
Représentants des contribuables soumis à la taxe d'habitation	Monsieur KUGLER Francis 18 rue du Général Rampont 67240 BISCHWILLER
Représentants des contribuables soumis à la taxe d'habitation	Monsieur WITTLING Jean 5 rue Française 67240 BISCHWILLER
Représentants des contribuables soumis à la taxe d'habitation	Monsieur Gustave FRITSCH 2 rue des Roseaux 67240 BISCHWILLER

Représentants des contribuables soumis à la taxe d'habitation	Monsieur François MARTZ 13 rue des Charrons 67240 BISCHWILLER
Représentants des contribuables soumis à la taxe d'habitation	Madame Sylvie ARNOULD 2 rue du Lycée 67240 BISCHWILLER
Représentants des contribuables soumis à la taxe d'habitation	Madame Alice WIRTH 19 rue de Strasbourg 67240 BISCHWILLER
Représentants des contribuables soumis à la taxe professionnelle	Monsieur WEISS Olivier 10 rue Raymond Poincaré 67240 BISCHWILLER
Représentants des contribuables soumis à la taxe professionnelle	Monsieur GUITTON 13 rue d'Oberhoffen 67240 BISCHWILLER
Représentants des contribuables soumis à la taxe professionnelle	Madame ROPOSTE Claudine rue Kuebelmuehle 67240 BISCHWILLER
Représentants des contribuables soumis à la taxe professionnelle	Madame Emine ZALEM 31 rue du Cerf 67240 BISCHWILLER
Représentants des contribuables soumis à la taxe professionnelle	Monsieur GAUSS Patrick rue de la Kuebelmuehel 67240 BISCHWILLER
Représentants des contribuables soumis à la taxe professionnelle	Madame LAPEYRE Michelle 1 rue de l'Artisanat 67240 BISCHWILLER
Représentants des contribuables soumis à la taxe professionnelle	Monsieur Gabriel BEYROUTHY 8 rue du Général Leclerc 67240 BISCHWILLER
Représentants des contribuables soumis à un impôt foncier et non domiciliés dans la commune	Monsieur ADAM Paul 9 rue Principale 67170 WAHLENHEIM
Représentants des contribuables soumis à un impôt foncier et non domiciliés dans la commune	Monsieur OTTMANN Willy 4 rue des Tailleurs 67500 WEITBRUCH
Représentants des contribuables soumis à un impôt foncier et non domiciliés dans la commune	Monsieur DAUL Claude Antoine 3 rue des Fleurs 67500 NIEDERCHAEFFOLSHEIM
Lorsque le territoire de la commune comporte un ensemble de propriétés boisés supérieur à 100 ha, représentants des propriétaires de bois et forêts	Monsieur REGULA Serge Francis 21 rue des Œillets 67240 BISCHWILLER
Lorsque le territoire de la commune comporte un ensemble de propriétés boisés supérieur à 100 ha, représentants des propriétaires de bois et forêts	Monsieur BAYALN Yilmaz 60 route de Strasbourg 67240 BISCHWILLER

Date de publication : 23.05.2008
Date de notification :
Date de transmission
à la Sous-Préfecture : 23.05.2008

Point n° 5 – COMPTE-RENDU DES SEANCES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 AVRIL ET 7 MAI 2008

*Rapport présenté par Monsieur René ECKERT, Premier adjoint et Président de la
Communauté de Communes de Bischwiller et Environs*

Dans sa séance du 14 avril 2008, le conseil communautaire a été installé a élu le Président, les Vice-Présidents et procédé aux désignations dans les différents organismes. Le détail de ces élections et désignations se trouve sur les listes ont été distribuées aux conseillers municipaux.

Le conseil communautaire s'est ensuite réuni en date du 7 mai 2008 à la MAC Robert Lieb de Bischwiller

Pour information et avant l'ordre du jour, nous avons présenté aux élus communautaires les compétences et diverses informations sur la participation et le fonctionnement en services partagés, ainsi que les finances de la Communauté de Communes (les documents correspondants ont été distribués aux conseillers municipaux qui ne siègent pas au conseil communautaire).

Point n° 3 - J'ai ensuite donné des informations sur les décisions prises dans le cadre des délégations au président :

- J'ai lancé une procédure adaptée pour les dépannages et interventions sur le réseau électrique dans les divers bâtiments intercommunaux. Les entreprises retenues sont SCHERER France de Schirrhein pour les infrastructures de Bischwiller, Schirrhein, Kaltenhouse, Rohrwiller et Schirrhoffen et WALTER SARL d'Oberhoffen-sur-Moder pour les bâtiments d'Oberhoffen-sur-Moder.
- En prévision de l'ouverture de notre piscine intercommunale, la reprise de la buvette pour la saison 2008 a fait l'objet d'une consultation auprès de deux candidats potentiels : M. STEINMETZ d'Oberhoffen-sur-Moder, gérant actuel et Mme JOURDANA de Haguenau. Les caractéristiques du contrat demeurent inchangés, les conditions financières sont maintenues (versement d'une redevance d'exploitation à hauteur de 10 % des recettes de la piscine, P.M. 2006 = 5 295 €) Seule Mme JOURDANA a présenté une offre, M. STEINMETZ n'ayant pas donné suite. J'ai donc signé un contrat avec Mme JOURDANA à compter du 31 mai 2008 pour une durée de trois saisons.

Au point n° 4, il a été décidé de créer sept commissions communautaires présidées par le président et les vice-présidents de la Communauté de Communes :

- Commission aménagement, urbanisme et environnement : M. Laurent SUTTER
- Commission bâtiments, infrastructures : M. André WILHELM
- Commission animation, sports, jeunesse, culture : M. René ECKERT
- Commission voirie et assainissement : M. Etienne VOLLMAR
- Commission développement économique : M. Frédéric SCHOTT
- Commission finances : M. Jean DILLINGER
- Commission communication : Mme Nicole THOMAS

Nous avons fixé à 14 le nombre de membres de chaque commission, soit 4 pour Bischwiller, 2 pour Oberhoffen-sur-Moder, 2 pour Schirrhein, Kaltenhouse et Rohrwiller et 1 pour Schirrhoffen.

Il a aussi été décidé l'élargissement de ces commissions à des personnes extérieures, en fonction des sujets traités, par exemple, à des conseillers municipaux ou présidents d'associations.

Au point n° 5, le conseil communautaire a décidé de créer une commission intercommunale d'accessibilité aux personnes handicapées. La composition reste encore à être déterminée.

Point n° 6 - De même, le conseil communautaire a donné son accord pour la poursuite du magazine Intercom, pour la création d'un site internet et pour concevoir un nouveau logo pour la Communauté de Communes.

Au point n° 7, le conseil a fixé la limite maximum des emprunts que le président est autorisé à contracter en 2008. L'enveloppe budgétaire relative aux emprunts à effectuer en 2008 sera au maximum de 8 450 000 €.

Les années précédentes, nous n'avons appelé que 50 % des montants autorisés.

Point n° 8 - Le conseil communautaire a pris acte des jugements du tribunal administratif et a décidé de l'annulation des titres de recettes pour un montant de 7 000 € sur l'exercice assainissement, au motif que les permis de construire accordés par le maire de Rohrwiller dans les années 2004 – 2005 ne comportaient pas la mention de participation pour raccordement à l'égout, contrairement aux dispositions de l'article R 421 -29 du Code de l'Urbanisme.

Nous avons également été condamnés à verser 500 € aux époux VELTZ.

Au point n° 9, le conseil a pris acte du bilan annuel d'activités de la mission de partenariat entre la Ville de Haguenau (CAIRE) et notre Communauté de Communes en matière de développement économique (sur 14 entreprises présentes au Parc d'Activités Les Couturiers, 7 ont été orientés plus ou moins par le CAIRE).

Point n° 10 - Autre point concernant le développement économique : l'accord de démolition des anciens bâtiments centraux du Parc d'Activités Les Couturiers. Des réflexions sur l'aménagement ultérieur de ce site après démolition ont déjà été menées en interne mais aucun projet définitif n'a été arrêté à ce jour. L'idée serait d'avoir à cet emplacement un ou deux immeubles de bureau et trois ou quatre locaux d'activités artisanales. La construction et la gestion pourrait être confiée à un opérateur privé.

Ces nouveaux locaux pourraient intéresser les sociétés actuelles présentes dans les deux hôtels d'entreprises. Pour mémoire, à l'hôtel tertiaire sont implantées 12 entreprises (35 emplois), il reste 1 bureau et à l'hôtel artisanal, il y a 2 entreprises (12 emplois). Mais nous comptons également sur d'autres types d'entreprises, comme des professions libérales (avocats, notaires, experts-comptables, etc.). Les travaux de démolition sont estimés à 110 000 €.

Le point n° 11 concerne l'impasse de la Bleiche à Bischwiller. Cette impasse est dans un état très dégradé. Les travaux consistent à créer un trottoir et un mur de soutènement côté impair et une nouvelle chaussée de 4,5 mètres.

Le réseau d'assainissement n'est actuellement pas présent sur tout le tronçon, aussi comme prévu dans le plan de zonage d'assainissement, il va être procédé à une extension du réseau d'assainissement à l'ensemble des maisons. Ces travaux consistent à raccorder gravitairement les premières habitations de l'impasse sur le réseau existant rue de l'Eglise. Les habitations suivantes seront raccordées sur la station de refoulement existante à l'entrée du parc de l'Erlenberg. La durée des travaux est estimée à cinq mois et le coût prévisionnel est de 610 000 €.

Point n° 12 - Pour finir, plusieurs avenants ont été votés concernant des travaux d'aménagements supplémentaires à la Maison des Services :

- démolition d'une partie du mur en limite de propriété avec l'OPUS 67 et mise en place d'une clôture en treillis soudé pour un coût de 10 447 €
- pour le lot électrique, commande centralisée des ouvertures du bâtiment et mise en place d'un appareillage pour la gestion de la file d'attente pour un coût de 12 821,75 €.

La visite aura lieu le 14 juin à 10 h.

Point n° 13 - Concernant la piscine intercommunale qui est en phase de finition (ouverture le 31 mai 2008), un certain nombre d'aménagements complémentaires ont été validés, comme la mise en place d'un rideau métallique pour permettre la fermeture complète du bâtiment hors période estivale, la mise en place de gâches électriques aux accès handicapés et la pose de faux plafonds dans les locaux des caisses et vestiaires non prévus dans le marché initial. Coût des avenants : 4 452 €.

Dans le **point divers**, plusieurs informations ont été communiquées aux conseillers communautaires :

- Edition d'un numéro spécial pour le spectacle de Schirrhein de la Troupe des Deux Hâches (spectacle du 23 au 31 mai).
- Réunion SCOTAN le 29 mai à 19 h 30 au Centre Culturel Claude Vigée (également destinée aux conseillers municipaux des six communes)
- Visite des équipements communautaires le 6 septembre 2008 toute la journée pour les conseillers communautaires.

Le Conseil Municipal

En prend acte.

Date de publication : 23.05.2008

Date de notification :

Date de transmission

à la Sous-Préfecture : 23.05.2008

Point n°6 – COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2007 – VILLE DE BISCHWILLER ET SERVICE DE L'EAU

Rapport présenté par Madame Sylvie ARNOULD, adjointe.

A. PRESENTATION des RESULTATS			
Le Compte Administratif - Ville de Bischwiller - de l'exercice 2007 se présente comme suit :			
	Section de fonctionnement		
		Crédits Ouverts	Réalisé
A	Recettes de Fonctionnement (Hors Excédent reporté)	10 537 169,03	10 431 655,53
B	Dépenses de Fonctionnement	10 785 581,77	9 415 966,08
C = A-B	* <i>Excédent de l'exercice</i>		1 015 689,45
D (PM)	* <i>Résultat du C.A. 2006</i>	2 333 412,74	
E (PM)	<i>dont Affectation de résultat CA 2006</i>	1 450 000,00	
F	+ Excédent de Fonctionnement reporté en 2007		883 412,74
G = C+F	* Excédent de Fonctionnement cumulé à reporter sur l'exercice 2008		1 899 102,19
	<i>Affectation de résultat CA à l'autofinancement 2008</i>	1 376 034,13	
	Section d'investissement		
H	Recettes d'Investissement	6 396 980,22	4 178 764,26
I	Dépenses d'Investissement (Hors Résultat Reporté)	5 635 503,58	4 158 321,75
J = H-I	* <i>Excédent de l'exercice</i>		20 442,51
K	* <i>Besoin de Financement 2006</i>		-1 396 476,64
L = J+K	* Besoin de financement cumulé à reporter sur l'exercice 2008		-1 376 034,13

Ces résultats n'intègrent pas le prélèvement sur la section de fonctionnement d'un montant qui est proposé à hauteur de 1.376.034,13 €, qui ne s'effectuera qu'après adoption du présent compte administratif.

Après intégration de ce prélèvement, l'excédent de fonctionnement sera de 523.068,06 € et le besoin initial de financement en investissement de 1.376.034,13 € sera comblé par contraction (-1.376.034,13 € + 1.376.034,13 € = 0 €).

B. PRINCIPALES EVOLUTIONS DES C.A. depuis 2001

Exercice	Investissement	Fonctionnement	Global	Variation
2001	-723 582.48	1 770 636.14	1 047 053.66	
2002	-912 638.72	2 097 950.50	1 185 311.78	13.20%
2003	-996 877.96	2 453 870.28	1 456 992.32	22.92%
2004	-2 329 041.30	2 755 489.49	426 448.19	-70.73%
2005	-1 286 795.32	2 469 813.34	1 183 018.02	177.41%
2006	-1 396 476.64	2 333 412.74	936 936.10	-20.80%
2007	-1 376 034.13	1 899 102.19	523 068.06	-44.17%
Résultat Moyen	-1 288 778.08	2 254 324.95	965 546.88	

Le résultat de 2007 est à un niveau tout à fait acceptable compte tenu :

- des importantes dépenses d'équipement brut (chapitres 20, 21 et 23) qui s'élèvent à 2.768.437,23 €, dont des acquisitions immobilières (terrains Secteur Baumgarten et le Supermarché MATCH notamment) pour 1.3 M€ et des travaux (écoles, éclairage public, ...) pour 1.1 M€
- et du report de la cession des terrains situés Rue Profonde à ASPEE Construction, prévue en 2007, et qui ne sera réalisée qu'au 1^{er} semestre 2008. PM la vente va rapporter 380 000 €.

C. ANALYSE des SECTIONS BUDGETAIRES

1) - Dépenses d'Investissement

Les dépenses d'équipement de la Ville de Bischwiller (chapitres 20, 21 et 23) s'élèvent à 2.768.437,23 € contre 4.324.016,99 € en 2006 et 1.62.253,06 € en 2005. On y retrouve notamment :

- Acquisitions immobilières (Terrains + Immeubles)..... 1.320.131,05 €
- Etudes sur les travaux..... 6.805,24 €
- Logiciels et matériels informatiques 127.907,09 €
- Matériels de transport..... 103.638,23 €
- Mobiliers 40.675,51 €
- Matériels divers 64.589,52 €
- Travaux sur immeubles communaux..... 263.408,66 €
- Travaux dans les écoles primaires et maternelles..... 181.843,86 €
- Travaux d'aménagement urbain 105.707,37 €
- Aménagement d'espaces verts 64.239,35 €
- Opérations de sécurité routière..... 15.777,33 €
- Signalisation..... 59.067,66 €
- Eclairage public..... 376.432,32 €
- Propreté Urbaine 15.144,04 €
- Plateau d'évolution 15.264,16 €
- et les dépenses diverses 7.805,84 €

Le taux d'exécution se situe en 2007 à 78,99 % soit un niveau quasi équivalent à 2006 (81,78%) et bien supérieur à 68,73 % en 2005 et 69,00 % en 2004. Certains crédits n'ont pas été dégagés au courant de l'exercice 2007 et 785.500 € sont de ce fait reportés sur l'exercice 2008 :

- Logiciels et matériels informatiques 17.746,21 €
- Matériels de transports 30.000,00 €
- Mobiliers 6.282,80 €
- Matériels divers 24.552,20 €

- Travaux sur immeubles communaux140.402,44 €
- Travaux dans les écoles primaires et maternelles71.185,33 €
- Travaux d'aménagement urbain8.646,39 €
- Aménagement d'espaces verts.....61.755,39 €
- Opérations de sécurité routière69.044,31 €
- Signalisation16.244,81 €
- Eclairage public144.002,71 €
- Plateau d'évolution3.449,69 €
- Terrain Synthétique100.000,00 €
- Subventions d'investissement50.900,76 €
- Etudes sur travaux20.000,00 €
- et les dépenses diverses.....21.286,96 €

EVOLUTION DES DEPENSES d'INVESTISSEMENT

Exercice	Travaux et Acquisitions	Remboursement de Capital	Résultat reporté	Autres dépenses (*)	Total Dépenses d'Investissement	Variation
2001	1 553 710,60	725 880,48	719 244,68	77 954,25	3 076 790,00	
2002	2 071 018,40	764 071,77	723 581,41	704 825,91	4 263 497,49	38,57%
2003	1 365 890,58	807 044,22	912 638,72	188 578,31	3 274 151,83	-23,21%
2004	1 866 409,82	1 219 951,70	996 877,96	228 983,61	4 312 223,09	31,71%
2005	1 652 253,06	909 965,71	2 329 041,30	120 685,55	5 011 945,62	16,23%
2006	4 324 016,99	873 575,09	1 286 795,32	939 930,18	7 424 317,58	48,13%
2007	2 768 437,23	910 181,42	1 396 476,64	479 703,10	5 554 798,39	-25,18%
Total Dépenses	15 601 736,68	6 210 670,39	8 364 656,03	2 740 660,91	32 917 724,00	/
Moyenne	2 228 819,53	887 238,63	1 194 950,86	391 522,99	4 702 532,00	/

(*) Autres dépenses = Opérations sous mandats, Acquis. Parts sociales, charges à répartir, Ecart Cession/Actif,...

Il ne faut pas oublier que les dépenses réalisées par la Ville sont largement complétées par celles de la Communauté de Communes de Bischwiller et Environs pour les compétences qui lui ont été transférées. Ainsi elle a pris en charge des dépenses d'investissement à hauteur de 4.2 M€ dont :

- 2.3 M€ au titre des "Infrastructures sportives, culturelles et sociales" (piscine, MAC, CCCV, aire d'accueil des gens du voyage, maison des services ...)
- 1.5 M€ au titre de la "Voirie" (rue Rampont, rue Poincaré, route d'Haguenau et le contournement du C.H.D.B. rue de Hanhoffen)
- 0.4 M€ au titre de l'assainissement" (route de Haguenau, rue poincaré, rue des casernes ...)

On peut également évoquer les travaux au parc d'activités « les Couturiers » pour 924 k€.

2) Recettes d'Investissement

a) Subventions et Dotations d'Investissement

Les subventions et dotations versées à la Ville de Bischwiller durant l'exercice, se répartissent comme suit :

• Etat..... :	19.647,00 €
• Région :	32.097,85 €
• Département :	92.266,47 €
• Dotation globale d'Equipement :	26 189,00 €
• Amendes de police :	34 082,00 €
Total des Subventions :	204.282,32 €

Contrairement à 2006 où la Ville a bénéficié de subventions exceptionnelles pour le rachat de l'hôtel-restaurant et de la friche SIFE, les subventions perçues en 2007 sont exclusivement liées à la réalisation de travaux.

b) Emprunts

Exercice	Emprunt nouveau	Total Emprunt	Organisme
2001	762 245,09	762 245,09	Crédit Agricole + CMDP
2002	500 000,00	1 200 000,00	CMDP
	500 000,00		DEXIA - Crédit Local de France
	200 000,00		C.D.C. (Contrat de Ville)
2003	300 000,00	300 000,00	Crédit Agricole - Appelé en 2004
2004	0,00	0,00	Aucun Appel à l'Emprunt sur l'exercice 2004
2005	450 000,00	450 000,00	Caisse d'Epargne Alsace
2006	1 600 000,00	2 300 000,00	Crédit Mutuel
	700 000,00		Crédit Mutuel
2007	1 000 000,00	1 000 000,00	Caisse d'Epargne Alsace
Total Emprunts	6 012 245,09		
Moyenne	858 892,16		

Le montant emprunté en 2007 représente 36 % des dépenses d'investissement, soit un peu plus du tiers, les deux autres tiers étant financés par les subventions, le FCTVA, la TLE et l'autofinancement.

c) Financement complémentaire

- L'autofinancement 2007 se compose du prélèvement sur la Section de Fonctionnement dégagé au CA 2006, soit 1.450.000,00 €, auquel se rajoutent les amortissements et étalement de charges pour 306.908,22 €. Il a largement permis de couvrir le remboursement du capital à hauteur de 910.181,42 €.
- Le remboursement de la rente viagère SAGER (6.000,08 €) et les sorties de l'actif dues aux cessions d'immobilisations (463.032,17 €) donnent lieu à une écriture d'ordre détaillée dans les annexes.
- Fonds de compensation de la T.V.A. : 222.709,27 €
- Taxe locale d'équipement (T.L.E.) : 33.346,00 €

3) Dépenses de Fonctionnement

Ci-dessous un tableau retraçant l'évolution des principaux postes de charges de fonctionnement depuis 2001 :

EVOLUTION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT						
Dépenses réelles						
	Dép de personnel (chap 012)	Entretien - fonctionnement courant (chap 011)	Autres charges de gestion courante (chap 65)	Charges exceptionnelles (chap 67)	Intérêts des emprunts (chap 66)	Total
2001	4 178 271 €	1 440 478 €	1 029 393 €	171 782 €	374 348 €	7 194 272 €
2002	4 446 227 €	1 475 549 €	1 173 665 €	395 535 €	345 647 €	7 836 623 €
2003	4 601 134 €	1 568 327 €	1 358 913 €	547 927 €	311 662 €	8 387 963 €
2004	4 642 798 €	1 590 374 €	1 490 298 €	331 380 €	246 627 €	8 301 477 €
2005	4 700 894 €	1 717 248 €	1 316 783 €	333 571 €	217 153 €	8 285 649 €
2006	4 934 695 €	1 849 395 €	1 430 599 €	322 046 €	216 833 €	8 753 568 €
2007	5 092 923 €	1 679 437 €	1 294 873 €	323 324 €	249 466 €	8 640 023 €
Evol 2007/2006	3,21%	-9,19%	-9,49%	0,40%	15,05%	-1,30%

a) Frais de personnel

Les "Frais de personnel" (Compte 64 = 5.034.600,34 €) augmentent de 3,25 % par rapport à 2006 contre 4,97 % en 2006 et représentent 58,27 % des dépenses réelles de fonctionnement contre 55,70 % en 2006 et 55,95 % en 2005. Si on déduit divers remboursements (Contrat de Ville, Emplois-Jeunes, Dispositifs Retraites...) soit 242.501,25 € (Remboursements de charges de personnel 89.925,41 € + diverses participations 152.575,84 €), ce ratio est ramené à 55,46 % contre 52,15 % en 2006 et 53,01 % en 2005, ce qui nous situe dans les moyennes nationales et régionales (respectivement 55,20 et 52,10 %). En tenant compte du remboursement des charges de personnel dans le cadre des services partagés avec la Communauté de Communes (671 964,61 € en 2007), ce ratio est ramené à 47,69 %.

b) Frais de personnel

Les dépenses sont en diminution de 170 k€ soit 9.19% du fait du transfert des charges.

c) Charge de la Dette

L'annuité de la dette (Intérêts + Capital) rapportée à l'habitant est de 98,67 € en 2007 (contre 92,69€ en 2006 et 95,90 € en 2005). La moyenne des communes de même importance démographique était pour l'année 2005 de 134 € au niveau national et de 105€ au niveau de l'Alsace.

Il est rappelé que les intérêts ont progressé avec la hausse du taux du livret A sur lequel cinq prêts sont indexés dont deux sont arrivés à échéance en 2007.

d) Dépenses de Fonctionnement

Le ratio de la charge totale de fonctionnement par habitant est en légère baisse avec 735,13 € contre 744,79 € en 2006 et 706.90 € en 2005. Du fait de la spécificité du fonctionnement de la comcom en services partagés avec la Ville, on devrait déduire le remboursement des frais de personnel par la comcom soit 672 k€, ce qui ramènerait le ratio de la charge de fonctionnement par habitant à 677,96 €.

Par comparaison, les données 2005 sont de 716,00 € pour la moyenne Alsace et 995,00 € pour la moyenne nationale.

4) Recettes de Fonctionnement

Objet	2006	2007	Variation
Ventes, Produits, Prestations de Services	111 460,74	44 151,75	-60,39%
Concessions Cimetière	10 176,70	9 561,78	-6,04%
Redevance Domaine Public	33 455,85	13 627,94	-59,27%
Droit de Chasse	13 309,00	13 309,00	0,00%
Taxe Pâturages	3 735,38	3 597,86	-3,68%
Droit d'occupation Bâtiments Sportifs	34 600,30	0,00	-100,00%
Bibliothèque-Médiathèque	10 773,29	0,00	-100,00%
Fourrière (Contrat Garage)	5 320,91	4 055,17	-23,79%
Divers	89,31	0,00	-100,00%
Autres produits de gestion courante	241 008,88	234 141,37	-2,85%
Locations immobilières	170 686,87	181 514,43	6,34%
Locations de matériel + Remboursement divers (Redevance Ordures Ménagères, Eau, Sinistres Assurances,...)	70 322,01	52 626,94	-25,16%
Marchés et Braderies	34 897,84	39 187,50	12,29%
Dotations Globales de Fonctionnement	3 722 971,00	3 822 734,00	2,68%
dont Dotation Forfaitaire	3 424 716,00	3 468 298,00	1,27%
Dotation de Solidarité Urbaine	295 584,00	351 765,00	19,01%
Dotation Logements Instituteurs	2 671,00	2 671,00	0,00%
Taxe Additionnelle et Droits de Mutation	228 359,52	214 815,13	-5,93%
Taxe sur l'Electricité	153 158,30	149 769,15	-2,21%
Imposition Directe	4 463 271,00	3 827 055,00	-14,25%

Fonds de Péréquation + Compensations	756 197,00	575 947,00	-23,84%
Remboursement Charges de Personnels	311 389,93	914 465,86	193,67%
Produits des cessions d'immobilisations	876 150,00	454 636,40	-48,11%
Excédent de Fonctionnement reporté	1 169 813,34	883 412,74	-24,48%
Autres recettes (Produits Except.ou Financiers,Transfert et atténuation Charges,...)	654 375,35	154 752,37	-76,35%
Total des recettes de Fonctionnement	12 723 052,90	11 315 068,27	-11,07%

Du fait des transferts vers la communauté aux communes au 1er janvier 2007, les taux des impôts communaux ont été baissés pour permettre à la communauté de communes d'augmenter les siens. Il est rappelé que l'opération a été neutre pour le contribuable. Le produit des impôts (Comptes 7311) se monte à 3.827.055,00 € contre 4.463.271,00 € en 2006 soit une baisse du produit de 14,25 % pour une baisse des taux de la Ville de 19 %.

Les recettes fiscales (Chap. 73) représentent globalement 37,47 % des recettes réelles de fonctionnement contre 39,76 % en 2006, 38,52 % en 2005 et 44,11 % en 2004.

La Dotation Globale de Fonctionnement, qui inclut la Dotation Forfaitaire, la Dotation de Solidarité Urbaine et la Dotation Logement Instituteurs, quant à elle, représente 33,81 % contre 30,30 % des mêmes recettes en 2006 et 31,20 % en 2005.

La baisse du produit des redevances sur le domaine public provient du décalage d'encaissement de la redevance de France Telecom de 2007 en 2008 (8 000 €) et d'une baisse de redevance de concession auprès d'Electricité de Strasbourg, assise sur les dépenses de l'Exercice N-2 de la Ville en matière d'éclairage public et de réseaux électriques. Les dépenses de travaux ont été inférieures en 2005 pour 2007 par rapport à 2004 pour 2006, d'où une diminution de la redevance (-12 000 €).

Le produit des droits d'occupation des bâtiments sportifs (COSEC, Stade des Pins) et les cotisations à la Médiathèque ont été transférés au 01.01.2007 à la Communauté de Communes.

La baisse des fonds de péréquations et compensations est due à la diminution de la Dotation de Compensation de pertes de bases de Taxe Professionnelle (349 561 € en 2006, 189 964 € en 2007 et aucun versement attendu en 2008).

Le produit des cessions d'immobilisations dépend des disponibilités foncières et patrimoniales et du niveau d'avancement des discussions et négociations. En 2006, des ventes importantes se sont concrétisées (dont l'échange SCI Avenir, vente APM rue de la Kuebelmuehle et vente STRADIM rue du Maréchal Joffre). En 2007, la vente à la SIBAR pour l'implantation de la Gendarmerie (442 250 €) et d'autres cessions de faible montant ont été effectuées. La cession de terrains situés Rue Profonde à ASPEE Construction, prévue en 2007, sera réalisée au 1^{er} semestre 2008.

Après une forte progression en 2006, la recette de la taxe additionnelle aux droits de mutation connaît une baisse en 2007 mais demeure à un niveau élevé (rappel : 185 111,79 € en 2005).

II. BUDGET DU SERVICE DE L'EAU

Le Compte administratif 2007 du Budget Annexe Service de l'Eau, se présente comme suit :

Section d'Exploitation		
	Crédits Ouverts	Réalisé
Recettes d'Exploitation	121 000,00	61 790,11
Dépenses d'Exploitation	65 000,00	11 216,54
* Excédent de l'exercice		50 573,57
* <i>Excédent d'Exploitation reporté 2006</i>		15 900,01
* Excédent d'Exploitation cumulé à reporter sur 2008		66 473,58
Section d'Investissement		
Recettes d'Investissement	314 461,69	126 668,31
Dépenses d'Investissement	314 461,69	51 448,23
* Excédent de l'exercice		75 220,08
* <i>Besoin de Financement 2006</i>		-58 242,42
* Excédent d'Investissement cumulé à reporter sur 2008		16 977,66
* EXCEDENT GLOBAL 2007		83 451,24

Les dépenses d'Investissement 2007 concernent principalement des travaux d'alimentation en eau potable des Rues des Casernes, de la Garance et de Hanhoffen.

Il est proposé de reporter sur 2008 l'excédent d'exploitation de 66 473,58 € et l'excédent d'investissement de 16 977,66 €.

Il n'y a pas eu besoin de faire appel à l'emprunt pour financer les travaux d'investissement 2007 du Service de l'Eau. Le Service de l'Eau n'a pas de dette en 2007.

Le Conseil Municipal

SOUS LA PRESIDENCE de Madame Sylvie ARNOULD, adjointe, en l'absence de Madame le Maire ayant quitté la salle pendant le vote,

VU l'avis de la commission des finances, des équipements et de l'environnement réunie en séance du 15 mai 2008,

Par 26 voix POUR - groupe « Bischwiller réussit ! »
- M. Raymond GRESS, groupe « Tous ensemble pour Bischwiller »

Par 6 voix CONTRE - MM. Jean, Lucien NETZER, Gérard BECKER, Mmes Moniques SCHMIDT et Valérie GROSSHOLTZ, groupe « Bischwiller unie »
- Mme Michèle MULLER et M. Jean-Pierre DATIN, groupe « Tous ensemble pour Bischwiller »

ADOPTE et APPROUVE les virements de crédits et les décisions modificatives figurant au Compte Administratif 2007 (Budget Principal et Budget Annexe Service de l'Eau),

ADOPTE et APPROUVE le Compte Administratif 2007 de la Ville de Bischwiller, avec les résultats suivants :

- **Résultat Section d'Investissement : Besoin de Financement de 1.376.034,13 €**
- **Résultat Section de Fonctionnement : Excédent de 1.899.102,19 €**

AFFECTE un montant de 1.376.034,16 € au prélèvement à effectuer sur la section de fonctionnement au titre du financement de la section d'investissement de l'exercice 2007

REPORTE le solde de l'excédent de fonctionnement, à savoir : 523.068,06 € sur l'exercice 2008

REPORTE le besoin de financement de la section d'investissement, à savoir : 1.376.034,13 € sur l'exercice 2008

PREND ACTE des annexes et états joints au Compte Administratif 2007 et notamment

- Soutien aux associations
- Etat de formation des Elus
- Etat des marchés publics 2007

ADOpte et APPROUVE le Compte Administratif 2007 du budget annexe «Service de l'Eau» de la Ville de Bischwiller, avec les résultats suivants :

- Résultat Section d'Investissement : Excédent de 16.977,66 €
- Résultat Section de Fonctionnement : Excédent de 66.473,58 €

REPORTE le solde de l'excédent d'exploitation, à savoir : 66.473,58 € sur l'exercice 2008,

REPORTE l'excédent de la section d'investissement, à savoir : 16.977,66 € sur l'exercice 2008.

Date de publication : 23.05.2008

Date de notification :

Date de transmission

à la Sous-Préfecture :23.05.2008

Point n°7 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2007 ETABLI PAR LE TRESORIER PRINCIPAL

Rapport présenté par Madame Sylvie ARNOULD, adjointe.

Le compte de gestion du receveur est un document de synthèse qui rassemble tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice accompagnés des pièces justificatives correspondantes.

Le compte de gestion répond à deux objectifs :

- justifier l'exécution du budget
- et présenter l'évolution de la situation patrimoniale et financière de la commune.

Le compte de gestion doit être communiqué au Maire avant le 1^{er} juin qui suit la clôture de l'exercice. Celui-ci doit le présenter au conseil municipal conformément à l'article L 2121-31 du Code général des collectivités territoriales.

Le Conseil Municipal

VU l'avis de la commission des finances, des équipements et de l'environnement réunie en séance du 15 mai 2008,

A l'unanimité

APPROUVE le Compte de Gestion établi par Monsieur le Trésorier Principal de la Ville de Bischwiller qui est en parfaite harmonie avec le Compte Administratif de l'exercice 2007 de la "VILLE de BISCHWILLER", ainsi que du "Service Annexe de l'Eau", dont les résultats sont retracés dans les tableaux suivants :

Budget VILLE

Section de Fonctionnement		
	Crédits ouverts	Réalisés
Dépenses de Fonctionnement	10 785 581,77 €	9 415 966,08 €
Recettes de Fonctionnement	11 420 581,77 €	11 315 068,27 €
Résultat de clôture excédentaire		1 899 102,19 €
Section d'Investissement		
Dépenses d'Investissement	7 031 980,22 €	5 554 798,39 €
Recettes d'Investissement	6 396 980,22 €	4 178 764,26 €
Résultat de clôture déficitaire		1 376 034,13 €
Résultat de clôture cumulé		523 068,06 €

Budget « Service de l'Eau »

Section d'Exploitation		
	Crédits ouverts	Réalisés
Dépenses d'Exploitation	65 000,00 €	11 216,54 €
Recettes d'Exploitation	121 000,00 €	77 690,12 €
Résultat de clôture excédentaire		66 473,58 €
Section d'Investissement		
Dépenses d'Investissement	314 461,69 €	109 690,65 €
Recettes d'Investissement	314 461,69 €	126 668,31 €
Résultat de clôture excédentaire		16 977,66 €
Résultat de clôture cumulé		83 451,24 €

Date de publication : 23.05.2008

Date de notification :

Date de transmission

à la Sous-Préfecture : 23.05.2008

Point n°8 – TAXES ET PRODUITS IRRECOURVABLES

Rapport présenté par Madame Yolande MENGES, adjointe.

Monsieur le Trésorier Principal nous informe qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur les états annexés au rapport en raison des motifs énoncés dans la colonne 11.

Le Conseil Municipal

VU l'avis de la commission des finances, des équipements et de l'environnement réunie en séance du 15 mai 2008,

à l'unanimité

ACCORDE décharge au Trésorier Principal des sommes détaillées aux états des taxes et produits irrécouvrables qui s'élèvent :

pour le rôle 2004, à	152,45 €
pour le rôle 2006, à	403,71 €
Total	556,16 €

AUTORISE la réalisation des écritures correspondantes en Dépenses de Fonctionnement - à l'article. 654 – "Pertes sur créances irrécouvrables"

AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs à ces taxes et produits irrécouvrables.

Date de publication : 23.05.2008

Date de notification :

Date de transmission

à la Sous-Préfecture : 23.05.2008

Point n°9 – DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE : rapport sur les actions entreprises

Rapport présenté par Madame Sylvie ARNOULD, adjointe.

L'article L 2334-19 du Code général des collectivités territoriales stipule : « *le maire d'une commune ayant bénéficié, au cours de l'exercice précédent, de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale présente au conseil municipal, avant la fin du deuxième trimestre qui suit la clôture de cet exercice, un rapport qui retrace les actions de développement social urbain entreprises au cours de cet exercice et les conditions de leur financement.* »

C'est l'objectif du présent rapport. Comme cela n'a pas été fait de façon formelle pour les années précédentes, il est proposé de prendre en compte les années 2005 – 2006 et 2007.

Les montants perçus au titre de la DSU se sont élevés à :

- 266 329 € en 2005
- 295 584 € en 2006
- 351 765 € en 2007

D'après l'article L 2334-15, « *cette dotation a pour objet de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées* ». Son calcul est basé sur le potentiel financier, le nombre de logements sociaux, le nombre de bénéficiaires d'aides au logement et le revenu moyen par habitant.

Les dépenses prises en compte pour l'affectation de la DSU peuvent être réparties en 4 grandes catégories :

- des travaux sur des bâtiments abritant des équipements publics à vocation plutôt sociale : extension de la banque alimentaire, rénovation de l'immeuble Wenner rue du Général Leclerc qui a été mis à la disposition de la Croix Rouge, aménagement des locaux 37 rue Georges Clemenceau pour le RASED
- des démolitions d'immeubles avec des travaux connexes pour l'extension de la cour de l'école Menuisiers en 2005, pour mise à disposition future du terrain nu à un bailleur social en 2007
- des travaux d'amélioration du domaine public : voirie, éclairage public, signalisation, espaces verts
- des subventions de fonctionnement au CASF (centre socio culturel) pour les animations aussi bien dans leur centre que dans les quartiers.

Vous trouverez ci-joint les tableaux récapitulant les montants mandatés et la partie de la recette DSU qui leur a été affectée.

Le Conseil Municipal

VU l'avis de la commission des finances, des équipements et de l'environnement réunie en séance du 15 mai 2008

**A l'unanimité
Moins une abstention
(Mme Michèle MULLER, groupe « Tous ensemble pour Bischwiller »)**

APPROUVE l'affectation de la DSU aux dépenses de la Ville pour les exercices 2005 à 2007.

Date de publication : 23.05.2008
Date de notification :
Date de transmission
à la Sous-Préfecture : 23.05.2008

Point n° 10 – IMPASSE DE LA BLEICHE : travaux d'éclairage public et d'eau potable

Rapport présenté par Monsieur Hubert UNGETHUM, conseiller municipal.

L'impassse de la Bleiche est dans un état très dégradé et nécessite un aménagement complet. Celui-ci porte sur la voirie et sur l'ensemble des réseaux. Les travaux de voirie et d'assainissement sont de la compétence de la Communauté de Communes de Bischwiller et Environs qui a été appelée à se prononcer sur le projet lors de la séance du 7 mai 2008, la reprise de l'éclairage public et de l'eau potable sont de la compétence de la Ville.

Les travaux qui vous sont soumis consistent à

- optimiser l'éclairage et sécuriser les déplacements des usagers, ce qui nécessite de revoir l'implantation des foyers lumineux
- mettre en conformité le réseau d'eau potable afin d'assurer la défense incendie.

Il est proposé d'aménager également le chemin des fifres qui permet aux piétons de relier l'impassse de la Bleiche à la rue des Ducs des Deux Ponts, en y mettant l'éclairage public. Il fera aussi l'objet d'une couverture en concassé.

Les coûts pour la Ville afférents à l'aménagement de cette voie se répartissent ainsi :

- réseau d'éclairage public : 100.000 € T.T.C.
- réseau d'eau potable : 90.000 € T.T.C.

Le Conseil Municipal

VU l'avis de la commission des finances, des équipements et de l'environnement réunie en séance du 15 mai 2008,

A l'unanimité

APPROUVE les travaux ci-dessus pour un coût global de 190.000 € T.T.C ;

DONNE SON ACCORD pour la consultation des entreprises sous la forme d'un appel d'offres ouvert ;

AUTORISE le Maire à signer les marchés avec les entreprises choisies par la commission chargée de l'ouverture des plis ou, en cas d'appel d'offres infructueux, autorise le Maire à signer un marché négocié avec l'entreprise choisie par la commission ;

SOLLICITE de la part de l'Etat et du Conseil Général les subventions dont peuvent bénéficier ces travaux.

Date de publication : 23.05.2008
Date de notification :
Date de transmission
à la Sous-Préfecture : 23.05.2008

Point n°11 – BILAN POLITIQUE FONCIERE 2007

Rapport présenté par Monsieur Gabriel BEYROUTHY, conseiller municipal.

L'article L 2241-1 alinéa 2 du code général des collectivités territoriales dispose que : « le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ..., donne lieu chaque année à une délibération du Conseil municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune. »

En 2007, la Ville de Bischwiller a conclu un total de 16 transactions (dont un échange) décidées par le Conseil municipal. Le détail de ces transactions est récapitulé dans les tableaux ci-après :

CESSIONS ANNEE 2007

Acquéreur	Localisation	Montant	Superficie (ares)
SIBAR (gendarmerie)	Loehl	442 250,00 €	145,00
Epoux KUPFERLE	Rue de la Montée	12 000,00 €	1,94
Epoux SCHIMPF Pierre	Schlossgarten	4 611,00 €	15,37
EMAIREL	Niedermatten	386,40 €	6,44
CHDB (échange)	Rue de Hanhoffen	0,00 €	15,95

ACQUISITIONS ANNEE 2007

Vendeur	Localisation	Montant	Superficie (ares)
SUPERMARCHÉ MATCH	Place de la Liberté	1 075 000,00 €	22,24
HUCKEL Denise née FATH	Baumgarten	113 723,50 €	73,37
Indivision MONTIGNY-ROUSSET-MARTZ	Baumgarten	62 713,00 €	40,46
Consorts EICHWALD	6 rue des Prés	45 000,00 €	3,72
Consorts KREBS	Speckmatten	6 090,00 €	12,18
Epoux MUNSCH Jean-Paul	Rue de Gries (alignement)	1,00 €	0,47
Consorts ROEGLER-SCHMIPF	Schlossgarten	1,00 €	0,58
Sàrl ESPACE FONCIER	Voirie lotissement Golden Park	0,00 €	21,95
CHDB (échange)	Rue de Hanhoffen	0,00 €	15,27
Epoux KARATEKIN Zeki	Impasse des Roses	0,00 €	0,49
Epoux SCHLUPP	Rue de Gries (alignement)	0,00 €	0,06

BAUX EMPHYTEOTIQUES

Acquéreur	Localisation	Montant (redevance annuelle)	Superficie (ares)
SIBAR (durée : 50 ans)	15 rue de la Couronne	1,00 €	17,34
SOCONEC (durée : 20 ans)	Rue des Casernes	1,00 €	6,00

Le Conseil Municipal

VU l'avis de la commission des finances, des équipements et de l'environnement réunie en séance du 15 mai 2008,

PREND ACTE du bilan des acquisitions et cessions opérées par la Ville de Bischwiller sur le territoire communal au cours de l'année 2007.

Date de publication : 23.05.2008

Date de notification :

Date de transmission
à la Sous-Préfecture : 23.05.2008

Point n° 12 – IMMEUBLE COMMUNAL 40 RUE DES CIMETIERES : bail emphytéotique à la SOCONEC

Rapport présenté par Monsieur François MARTZ, conseiller municipal.

La Ville est propriétaire de la maison 40 rue des cimetières qui est actuellement vacante et qui mérite quelques travaux de rénovation. Quelques travaux complémentaires pourraient transformer la maison en 2 logements (1 F2 et 1 F3).

Comme cela a déjà été fait dans un passé récent, il est proposé de confier le bâtiment à un bailleur, mieux à même de gérer les baux et de plus cela évitera à la Ville de mobiliser des fonds pour les travaux. Néanmoins les toilettes publiques situées au rez-de-chaussée resteront à disposition de la Ville qui en assurera la maintenance technique et l'entretien courant.

La SOCONEC pourrait prendre en charge l'opération, à condition que la mise à disposition du bien ne soit pas onéreuse. Les 2 logements feront l'objet d'un conventionnement et seront pris en compte au titre de la loi SRU.

Le Conseil Municipal

VU l'avis de la commission des finances, des équipements et de l'environnement réunie en séance du 15 mai 2008,

EN L'ABSENCE de Madame Monique LITT, adjointe au maire et gérante de la SOCONEC, qui a quitté la salle pendant le vote,

à l'unanimité

DONNE SON ACCORD pour la mise à disposition à la SOCONEC, par bail emphytéotique d'une durée de 25 ans, de l'immeuble 40 rue des cimetières, située sur la parcelle cadastrée Section 42, parcelle 96 d'une surface de 5,23 ares,

FIXE le loyer annuel à 1 euro symbolique,

SOLLICITE les subventions du Conseil Général et du FAU aux taux les plus favorables,

AUTORISE le maire, respectivement le 1^{er} adjoint, à signer le bail emphytéotique à intervenir ainsi que tous les documents relatifs à la transaction.

Date de publication : 23.05.2008
Date de notification :
Date de transmission
à la Sous-Préfecture : 23.05.2008

Le Maire,
Nicole THOMAS